

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 4 décembre 2018 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : *Autoriser la demande de dérogation mineure en vue d'un projet de lotissement pour qu'un bâtiment accessoire ait une superficie de 262,6 mètres carrés, malgré la superficie maximale permise de 232,5 mètres carrés.*

Identification du site concerné : *Lot actuel 4 149 500 (3395, rang des Trente).*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce quatorzième jour de novembre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais